Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 27 (1981)

Heft: 11

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

____affaires ___fédérales

Nationalisations de biens suisses au Maroc : un appel aux personnes intéressées

Les ressortissants suisses touchés par les mesures de nationalisation prises au Maroc et qui ont des prétentions à faire valoir pour leur indemnisation, sont priés de contacter la Commission d'indemnités étrangères jusqu'au 31 janvier 1982. Les annonces reçues après ce délai ne pourront plus être prises en considération.

En vertu d'un accord entré en vigueur le 5 février dernier, le Maroc a versé à la Suisse une indemnité forfaitaire de 2 millions de francs suisses pour les biens, droits et intérêts suisses au Maroc qui ont été touchés par le transfert à l'Etat marocain de la propriété de certains biens agricoles ou à vocation agricole. Le Conseil fédéral a confié la répartition de la somme globale, sous réserve de la procédure de recours, à la Commission d'indemnités étrangères.

Les intéressés suisses (personnes physiques ou morales) qui s'estiment en droit de faire valoir des prétentions doivent donc annoncer cellesci à la Commission d'indemnités étrangères, auprès du Département fédéral des Affaires étrangères, Eigerstrasse 60, 3003 Berne.

En revanche, les intéressés qui ont déjà été informés par une lettre du Département fédéral des Affaires étrangères du 3 octobre 1978 de la signature de l'accord d'indemnisation avec le Maroc sont considérés comme dûment annoncés et ne doivent pas faire connaître une nouvelle fois leurs prétentions. Il est de l'intérêt des personnes concernées de fournir à la commission, aussi rapidement que possible, les indications utiles sur leur cas, soit avant tout : renseignements d'ordre personnel, droit de cité, raison sociale de la société, numéro des parcelles, extrait du registre foncier. (V. notre nº 10, p. 10). A.T.S.

L'ambassadeur Jimmy Martin nommé au Portugal

Le Conseil fédéral a nommé l'ambassadeur Jimmy Martin, actuellement secrétaire général du Département des Affaires étrangères (D.F.A.E.), en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse au Portugal, a annoncé le D.F.A.E. Il remplace à Lisbonne l'ambassadeur Charles-Albert Wetterwald qui prend sa retraite.

Un nouveau secrétaire général du D.F.A.E. a été nommé en la personne de l'actuel secrétaire général suppléant Alfred Gestli, qui portera désormais le titre d'ambassadeur. Luimême sera remplacé à son poste par Jean-Jacques Indermuehle, actuellement conseiller d'ambassade à Londres.

A.T.S.

Rentes AVS pour orphelins aussi en cas de décès de la mère

L'AVS accorde des rentes d'orphelins non seulement en cas de décès du père mais aussi en cas de décès de la mère. Estimant que le fait est encore trop souvent ignoré, le Département fédéral de l'Intérieur rappelle dans un communiqué publié récemment que ces prestations sont octroyées jusqu'à l'âge de 18 ans de l'intéressé et même jusqu'à l'âge de 25 ans au maximum lorsque l'enfant fait un apprentissage ou des études. Dans certaines conditions, les enfants recueillis ainsi que les enfants de parents divorcés peuvent également bénéficier de ces rentes.

En principe, le montant de la rente d'orphelin dépend des cotisations dont la mère s'est acquittée. La rente maximale mensuelle s'élève à 440 francs (496 francs dès le 1er janvier 1982), et cela même si la mère n'a pas versé de cotisations.

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la 8e révision de l'AVS, soit le 1er janvier 1973, l'octroi de la rente d'orphelin de mère était en règle générale subordonné à la condition que le père renonce à se remarier. Sur demande, une rente d'orphelin de mère, est actuellement remise en vigueur dans la mesure ou les conditions générales mises à l'octroi de la prestation sont remplies comme par le passé. Les demandes tendant à l'octroi ou la

remise en vigueur de rentes d'orphelins de mère doivent être déposées auprès de la caisse de compensation reconnue compétente en dernier lieu pour percevoir les cotisations dues par la mère décédée (si aucune cotisation n'a été versée, la demande sera présentée auprès de la caisse cantonale de compensation ou l'une de ses agences). L'adresse des caisses de compensation qui, le cas échéant, sont appelées à donner d'autres renseignements, figure en dernière page des annuaires téléphoniques, indique encore le D.F.I. A.T.S.

La Chancellerie fédérale confirme l'aboutissement de l'initiative en faveur de la culture

L'initiative populaire en faveur de la culture a abouti quant à la forme, annonce la Chancellerie fédérale qui a terminé le contrôle des signatures. Sur 124 007 signatures déposées, 122 277 sont valables.

Lancée le 14 mars 1980 par 14 associations culturelles, l'initiative demande que l'on affecte à la culture 1 % du budget annuel de la Confédération, ce qui ferait environ 170 millions de francs. Elle vise aussi à ce que les autorités fédérales prennent des mesures pour encourager la culture et la création artistique. Il s'agirait aussi d'encourager les relations culturelles entre les différentes régions du pays et de protéger le patrimoine culturel existant. C'est le 11 août dernier que les signatures avaient été déposées à la Chancellerie fédérales, à Berne. A.T.S.

Inauguration du TGV Paris-Genève

Partis de Genève à 8 h 50 à bord d'une rame spéciale du TGV, les 250 invités suisses, représentant les milieux politiques, économiques, ferroviaires et journalistiques de Suisse romande et de Berne sont arrivés à 11 h 55 à Laroche-Migennes, à quelque 170 km au sud de Paris, où ils ont été accueillis par les personnalités françaises avec, à leur tête, le ministre des transports.

Devenus 500, les invités sont partis à 12 h 05 sur le TGV inaugural, composé lui de deux rames, pour la nouvelle gare du Creusot-Montceau-Montchanin où ils sont arrivés à 13 h 10. Après un déjeuner, ils en sont repartis à 15 h 45 pour arriver à Genève à 18 h. Là, une fanfare a accueilli les hôtes de la Suisse tandis qu'un bambin remettait à Mme Fiterman un bouquet, en présence d'un huissier de l'Etat de Genève en grande tenue. Puis le conseiller d'Etat genevois Guy Fontanet, qui avait participé au voyage, a conduit les hôtes français et suisses dans un grand hôtel pour un dîner de gala.

Le ministre d'Etat Charles Fiterman, ministre français des transports, a souligné que le TGV « met la vitesse, le confort et le silence à la portée de tous ». Le TGV « crée des conditions de ponctualité indifférentes aux

intempéries, que l'on peut comparer à l'horlogerie d'une montre ». S'adressant aux Suisses, M. Fiterman a ajouté : « vous qui cultivez de longue date l'art de mesurer le temps, vous accueillez aujourd'hui une belle machine qui a le don de le contracter ».

M. Roger Desponds, président de la direction générale des chemins de fer fédéraux (CFF), a dit son admiration pour la nouvelle technique ferroviaire révélée par le TGV qui apparaît comme « le symbole des chemins de fer de l'avenir ». Au cours de son allocution, très applaudie, M. Desponds a ajouté que les liens d'amitié entre CFF et SNCF (société nationale des chemins de fer français) s'en trouvent encore renforcés.

M. André Chadeau, président du Conseil d'administration de la SNCF, a aussi évoqué la « longue et fructueuse collaboration » entre les CFF et la SNCF. Il a également exprimé l'espoir que la réalisation du TGV « s'inscrira dans la perspective de l'amélioration permanente des relations entre la Suisse et la France ».

A.T.S.

TGV : Swissair ne craint pas la concurrence

La mise en service du train « à grande vitesse » (TGV) entre Paris et Genève ne prend pas au dépourvu la compagnie Swissair, qui s'y préparait depuis des années et qui souligne que c'est en 1983 seulement que la nouvelle liaison ferroviaire sera vraiment concurrentielle. « Nous ne sommes pas paniqués », a dit à Genève au cours d'une conférence de presse M. André Clemmer, directeur pour la Suisse. Il ne faut pas oublier que la clientèle de Swissair sur Genève-Paris, est formée essentiellement d'hommes d'affaires. Nombreux sont ceux qui font l'aller-retour dans la journée. Ils disposent ainsi, pour un déplacement total de 14 heures, de 11 heures effectives de séjour à Paris, contre 7 heures seulement, en 1983, pour ceux qui emprunteront le TGV. Les tarifs sont plus chers en avion, mais le tarif réduit du week-end rend de nouveau l'avion compétitif.

Que compte faire Swissair ? Plusieurs mesures sont à l'étude pour 1983, année qui verra la mise en service des airbus, à un rythme d'ailleurs proche de la navette Paris-Genève que certains jugent souhaitable. On songe notamment à un enregistrement automatique au moment de l'achat du billet, ou encore du transport des bagages en cabine. Il serait souhaitable aussi que les formalités françaises de police et de douane, à Genève, soient simplifiées, et que l'abandon d'Orly comme destination des avions de Swissair ne soit pas confirmé (les discussions se poursuivent à ce sujet).

Mais, a dit en conclusion M. Clemmer, le TGV, qui s'est inspiré largement des avions dans sa conception, ne peut que stimuler les compagnies aériennes, pour le plus grand bénéfice de l'usager.

A.T.S.

Un Suisse champion d'Europe des fleuristes

Le fleuriste suisse Juergen Birchler, 25 ans, a terminé au premier rang la finale de la Coupe d'Europe des fleuristes organisée à Bergen, en Norvège. Quatorze pays européens participaient à ce concours mis sur pied par la Fédération européenne des associations de fleuristes.

A.T.S.

Bourse fédérale des Beaux-Arts 1981 26 lauréats proposés

La Commission fédérale des Beaux-Arts, réunie à Montreux, a proposé au Département fédéral de l'Intérieur d'allouer 26 bourses pour un montant total de 300 000 francs. Présidée par M. Claude Lœwer, de Montmollin, la Commission a pris ses décisions après avoir examiné les travaux d'épreuve présentés par 65 candidats.

Il s'agissait en fait de la seconde phase du concours de la Bourse fédérale des Beaux-Arts. Au cours de la première, 363 concurrents avaient envoyé un dossier qui a été examiné et qui a permis au jury de retenir 65 noms. Les travaux d'épreuve de tous les participants à la deuxième étape du concours ont été exposés publiquement à la Maison des Congrès, à Montreux, du 13 au 27 septembre.

Parmi les lauréats figurent 6 artistes domiciliés en Suisse romande. Ce sont M. Edouard Delieutraz, Genève ; M. Philippe Grosclaude, Carouge (Ge) ; M. Gilbert Mazliah, Châtelaine (Ge) ; Mme Josette Morier, Lausanne ; M. Jacques Pugin, Genève ; et Mme Ruth Satinski, Duiller (Vd). Il y a enfin un candidat qui habite Paris : M. Laurent Wolf.

A.T.S.

La Garde suisse fête son 475° anniversaire

Les anciens membres de la Garde suisse — garde pontificale — se sont réunis au couvent d'Einsiedeln pour fêter les 475 ans d'existence de la garde. Le samedi avait lieu l'assemblée générale de l'Association des anciens gardes suisses et le dimanche, l'événement était souligné par un cortège à travers la ville, un service religieux et un banquet. L'association a été fondée en 1921 à Lucerne et compte aujourd'hui plus de 700 membres, divisés en 12 sections.

C'est au Pape Jules II que l'on doit la création en 1506 de la Garde suisse. C'est actuellement la plus ancienne — et la dernière — formation militaire servant à l'étranger. La Garde pontificale compte actuellement une centaine de membres.

L'histoire de la Garde est la résultante des conditions économiques et politiques qui prévalaient alors en Suisse et à Rome. Elle fut dissoute plus d'une fois, mais chaque fois était reconstituée. En 1527, 147 gardes payèrent de leur vie leur fidélité au pape Clément VII lors du « sacco di Roma » et des combats qui opposèrent les seigneurs « lansquenets » à l'Empereur Charles VI. A.T.S.

L'homme le mieux assuré du monde : le Suisse

Avec plus de 1 600 francs de primes annuelles par habitant — dont près de la moitié revient à l'assurance sur la vie —, le peuple suisse est le mieux assuré du monde, relève le Centre d'information de l'Association suisse d'assurances, à Lausanne. Le Suisse dépense, chaque jour, environ 4,40 F pour se garantir contre les risques de la vie moderne : accidents, maladie, décès, incendie, vol, etc. Il est suivi du Nord-Américain et de l'Allemand de l'Ouest. A la queue du classement se trouvent l'Inde et l'Indonésie.

A.T.S.

Début de la campagne « Provisions de ménage tout à votre avantage »

C'est par une conférence de presse qu'a débuté la campagne organisée tous les deux ans par le délégué à la Défense nationale économique en faveur des provisions de ménage. Près de 200 entreprises et groupements d'entreprises participeront cette année à la campagne destinée à sensibiliser l'opinion publique à l'importance que pourraient avoir les provisions de ménage en cas de crise dans l'approvisionnement du pays. « Bien que la nouvelle loi sur l'approvisionnement du pays, acceptée par le peuple et les cantons en mars 80, forme la base destinée à assurer notre approvisionnement en cas de crise, les réserves de ménage n'ont pas perdu pour autant leur raison d'être », c'est ce qu'a dit en substance M. Otto Niederhauser, délégué à la Défense nationale économique.

En cas de crise, l'introduction de 3 mesures radicales pourrait assurer notre approvisionnement pour 12 à 16 mois. Tout d'abord, la conversion de la production agricole animale à la production de denrées végétales (pommes de terre à la place de viande). Ensuite la mise sur le marché des stocks obligatoires des grossistes et des détaillants. Enfin, rationnement alimentaire destiné à réduire la consommation. Actuellement le Suisse couvre 60 % de ses besoins alimentaires. Il faudrait 3 ans avant que la Suisse puisse assurer elle-même sa subsistance.

Prenant la parole à la suite de M. Niederhauser, M. Pierre Dürrenberger, directeur suppléant de Coop-Suisse a exposé les raisons qui ont incité son entreprise à participer à la campagne 1981. « Nous contribuons de façon décisive à l'approvisionnement de notre population en temps de paix et il est évident que nous ne voulons pas nous y soustraire en période de danger. Pour nous, les provisions de ménage permettraient d'opérer le raccordement avec le retard du ravitaillement sur le front de vente, en cas de rationnement, afin d'éviter un sentiment de panique dans la population ».

Enfin, M. Albin Breitenmoser, directeur de l'Association suisse de navigation, a souligné l'importance que joue le Rhin dans l'approvisionnement de la Suisse puisqu'une très grande partie des produits importés sont acheminés par la voie fluviale, avantageuse tant du point de vue financier qu'énergétique.

A.T.S.

Présentation des aliments de survie pour les abris de protection

D'ici trois années, toutes les communes suisses disposeront d'aliments de survie destinés aux occupants des abris de protection. La fabrique d'Orbe de la Maison Nestlé a commencé ses livraisons. Ces produits ont été présentés au Palais fédéral.

Chaque commune constituera des réserves de ces aliments concentrés afin de permettre aux occupants des abris de survivre durant 3 jours. Il s'agit en fait d'une ultime réserve à laquelle on ne pourra avoir recours que lorsque toutes les provisions privées seront consommées. Cela peut être le cas si les personnes ne peuvent quitter l'abri en raison d'opérations militaires en cours ou de la contamination du terrain par des gaz de combat ou des retombées radio-actives.

Ces aliments de survie sont présentés sous deux formes. La portion destinée au petit déjeuner se compose de 50 grammes de poudre composée essentiellement de cacao et de sucre. Pour les repas de midi et du soir, chaque personne installée dans un abri dispose de deux sachets de 150 grammes de granulés à saveur légèrement salée. Ce produit est composé de farine de soja, de fécule, de graisse végétale, de levures, de glutamates, de son, de froment, de condiments en poudre et d'antioxydants. La poudre comme les granulés se diluent dans de l'eau froide ou chaude, la première pour en faire une boisson, la seconde pour en faire une bouillie épaisse ou un potage. Les granulés peuvent également être absorbés sous forme sèche. L'apport énergétique d'une ration journalière est d'environ 6 860 joules ou 1 640 calories.

Durant les trois années à venir, Nestlé produira 19,5 millions de rations journalières. Coût de l'opération : 39 millions de francs, soit 2 francs par ration. Cette quantité permet à la population suisse de survivre durant 3 jours. Notons enfin que les qualités gastronomiques de ces aliments concentrés ont pratiquement fait l'unanimité au Palais fédéral : le terme de « dernière réserve » est parfaitement approprié, car il faut avoir très faim pour accepter d'en manger. A.T.S.

Les Musulmans en Suisse réclament de la viande de bêtes abattues selon le rite « Halal »

La Communauté islamique résidant en Suisse alémanique a soumis à l'Office fédéral de l'agriculture une demande selon laquelle elle estime avoir le droit de consommer de la viande de bête abattues selon le rite musulman « Halal ». La communauté précise qu'elle peut importer chaque année quelque 1 300 tonnes de viande de bêtes abattues selon la loi coranique.

Dans sa lettre à l'O.F.A.G., la communauté souligne qu'il est difficile, pour ses membres, de consommer de la viande préparée selon le rite judaïque, comme c'est le cas pour eux actuellement, car ce rite diffère fondamentalement du rite Halal. En conséquence, les musulmans en Suisse se trouvent lésés par rapport à la communauté judaïque par le fait, notamment, que pour les musulmans, seuls certains morceaux de viande kasher peuvent être consommés. Le président de la communauté musulmane en Suisse, M. Adil Zulfikarpasic, a expliqué que ce n'était que faute de mieux que les musulmans en Suisse consommaient de la viande kasher.

En ce qui concerne le volume de viande qu'ils souhaiteraient pouvoir consommer, ils seraient d'accord de s'en tenir au minimum. La Suisse compte environ 35 000 musulmans croyants résidents et 65 000 musulmans travaillant en Suisse. La communauté, en conséquence, réclame l'importation d'environ 10 000 tonnes de viande Halal (sur les 1 300 contingentées).

L'Office fédéral de l'agriculture est prêt à examiner la demande de la communauté, at-il été répondu, à sa demande, à l'A.T.S. Mais avant qu'une autorisation formelle soit donnée, de nombreuses questions de détail sont encore en suspens. A noter, toutefois, que ce n'est pas la première — ni la seule — demande de cette teneur faite aux autorités fédérales. D'autres groupes, dans d'autres parties de la Suisse, ont introduit des demandes semblables. A.T.S.

Examens d'entrée aux universités suisses pour les étudiants étrangers 59 % de réussite

Conformément à la demande faite par la Conférence des recteurs des universités suisses, des examens d'admission ont eu lieu du 25 septembre au 2 octobre à Fribourg pour les étudiants porteurs de diplômes étrangers et désireux de commencer des études dans des universités suisses. 210 candidats provenant de 54 pays se sont présentés à ces examens. 123 d'entre-eux (59 %) les ont réussis et pourront commencer leurs études aux universités suivantes : Genève 36, Lausanne 29, Fribourg 23, Zurich 14, Berne 10, Bâle 8, Neuchâtel 1 et St-Gall 1.

ECONOMIE

Délégation suisse à Pékin

La Commission mixte économique suisse — République populaire de Chine a tenu sa cinquième session du 6 au 8 octobre à Pékin. La délégation suisse était conduite par l'ambassadeur B. de Tscharner, délégué aux accords

commerciaux. Elle était constituée de représentants de l'administration et des principales branches économiques intéressées aux relations avec la Chine.

la délégation chinoise était conduite par M. Li Sunde, chef de la 3º division du Ministère du Commerce extérieur. La délégation suisse a visité des entreprises dans la province du Shaanxi. Le 7 octobre elle a assisté à l'inauguration du Centre suisse d'Horlogerie à Pékin.

Au cours des 8 premiers mois de l'année, les exportations suisses en Chine ont atteint 168,6 millions de francs progressant de 26,3 pc par rapport à la même période de 1980. Quant aux importations elles ont augmenté de 25,4 pc sur cette période, pour atteindre 98,9 millions de francs. Entre 1977 et 1980, les exportations de produits suisses vers la Chine ont passé de 135 millions à 233 millions de francs et les importations de 91 à 129 millions de francs.

Les textiles, les produits de l'agriculture et denrées alimentaires, de même que des produits de base pour l'industrie chimique constituent l'essentiel des importations. Les ventes suisses en Chine se concentrent surtout sur les machines et appareils, les produits chimiques, les montres et les instruments de précision.

A.T.S.

Lutte contre l'inflation La Banque nationale disposée à mettre le « paquet »

Comme l'a prouvé la toute récente hausse des taux officiels de l'escompte et des avances sur nantissement, la Banque nationale suisse (B.N.S) est décidée à utiliser pleinement les moyens dont elle dispose pour lutter contre une inflation qui atteint des proportions alarmantes et qui est, de toute évidence, le problème essentiel de l'économie suisse à l'heure actuelle. C'est ce qu'a déclaré M. Pierre Languetin, vice-président de la direction générale de la B.N.S., lors d'un exposé présenté en présence des membres de l'Union cantonale bernoise du Commerce et de l'Industrie, réunis à St. Imier (Be) à l'occasion de leur assemblée générale ordinaire.

M. Languetin a souligné que l'impact conjoncturel de la politique monétaire restrictive choisie par la B.N.S., commence à se faire sentir et ne pourra que se renforcer dans les mois à venir. Il est inévitable, a-t-il dit, qu'un ralentissement de la croissance se manifestera, condition même d'un retour à un degré satisfaisant de stabilité des prix.

Toutefois, la politique monétaire n'est pas toute puissante et la B.N.S. ne peut vaincre seule l'inflation, a déclaré M. Languetin. Notre institut d'émission a besoin, par conséquent, de l'appui des collectivités publiques, en particulier de la Confédération, qui doivent multiplier leurs efforts pour rétablir l'équilibre de leur budget, et du soutien des partenaires sociaux, qui doivent faire preuve